



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



9^{ème} réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.30/10
2 avril 2009

Malte, 21-24 avril 2009

Original: anglais

Point 10 de l'ordre du jour

PROPOSITION DE PROGRAMME D'ACTIVITES POUR LE BIENNIUM 2010-2011

Note du Secrétariat

1. Conformément à son mandat, au Protocole « Prévention et Situation Critique » de 2002 et à la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (ci-après "la Stratégie"), le REMPEC a préparé une proposition concernant son programme d'activités pour le prochain biennium (*vide l'Annexe* au présent document).

2. Les activités proposées seront financées principalement par le Fonds d'affectation spécial pour la Méditerranée (MTF). On notera cependant qu'au cours du biennium 2010-2011, certaines activités, financées en tout ou partie par diverses sources externes, seront également conduites. Il s'agit notamment:

- des activités que le REMPEC conduira dans le cadre du projet régional MEDA (financé par l'UE) sur la coopération euro-méditerranéenne sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution provenant des navires (SAFEMED), et dont la mise en œuvre se poursuivra durant le prochain biennium 2010-2011 avec un nouveau Projet SAFEMED II. On notera qu'à l'instar des activités conduites dans le cadre de SAFEMED I, plusieurs activités du Projet SAFEMED II correspondent à des activités prévues dans la Stratégie. Ces dernières activités bénéficieront, dans la mesure du possible, aux Etats côtiers de la Méditerranée qui ne sont pas éligibles aux fonds MEDA, comme ce fut le cas lors du biennium précédent,
- les activités conduites dans le cadre du projet FEM/PNUD/OMI intitulé « Construire des partenariats pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nocifs dans les eaux de ballast des navires (*GloBallast Partnerships*) »,
- les activités dont on prévoit qu'elles seront financées par le Programme de coopération technique intégré (ITCP) de l'Organisation maritime internationale (OMI); et
- les activités qui seraient financées par des contributions volontaires éventuelles, que l'industrie ou des Parties contractantes individuelles pourraient faire au budget du REMPEC pour le prochain biennium 2010-2011.

3. Le programme d'activités proposé vise principalement à faciliter l'application du Protocole « Prévention et Situation Critique » de 2002. On relèvera que, dans le cadre du programme de travail quinquennal indicatif du PAM, cette perspective à moyen terme coïncide avec le calendrier que les Parties contractantes avaient adopté pour la réalisation des Objectifs spécifiques de la Stratégie, à savoir 2015. Sachant que la mise en œuvre de la Stratégie est aussi un objectif de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), une évaluation de la Stratégie régionale devrait être entreprise en 2010.

4. Le programme d'activités qui est proposé pour le prochain biennium s'inscrira sur trois principaux axes, à savoir :

- faciliter la ratification, la mise en œuvre et l'application des conventions et règles internationales relatives à la pollution provenant des navires,
- maintenir et développer le niveau de préparation à la lutte et les capacités d'intervention d'urgence contre la pollution du milieu marin de la région,
- renforcer la gouvernance et fournir informations et outils de communication.

5. Des estimations budgétaires sont données, à titre indicatif, dans le programme d'activités proposé, afin de fournir une information complète aux correspondants du REMPEC. Ces estimations sont basées sur le budget alloué au Centre pour le présent biennium, puisque la dernière réunion des Parties contractantes n'a pas décidé d'une augmentation du budget MTF. A cet égard, et compte tenu de la hausse des coûts, on notera que le Centre ne sera pas en mesure de financer au même niveau la participation à ses activités pour le biennium 2010-2011.

La réunion des correspondants est invitée à examiner, discuter et convenir du programme d'activités du Centre pour le prochain biennium 2010-2011 préparé par le Secrétariat, et qui sera soumis à la prochaine réunion des Points focaux du PAM puis à la 16^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes, pour approbation.

ANNEXE

PROPOSITION DE PROGRAMME D'ACTIVITÉS POUR LE PROCHAIN BIENNIUM 2010-2011

Pollution du milieu marin

- **Vision sur cinq ans :**

L'objectif principal assigné aux activités des cinq prochaines années, dont une partie sera réalisée au cours du biennium 2010-2011, est de faciliter la mise en œuvre effective du Protocole de 2002 relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "Prévention et Situation Critique"), qui a été adopté le 25 janvier 2002 et entré en vigueur le 17 mars 2004, et de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution provenant des navires (ci-après "Stratégie"), qui a été adoptée à la 14^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005), et qui doit être appliquée dans son intégralité dans cinq ans (d'ici 2015). Certaines des activités prévues correspondent au programme de travail indicatif et quinquennal du PAM, notamment en rapport avec la question transversale du changement climatique.

- **Objectifs du biennium:**

Les orientations générales du Centre pour le biennium 2010-2011 sont traduites dans les objectifs spécifiques suivants:

Objectif 1.

Faciliter la ratification, la mise en œuvre et l'application des conventions et règles internationales relatives à la pollution provenant des navires. Le Centre compte axer ses efforts, durant le prochain biennium 2010-2011, sur la ratification, la mise en œuvre et l'application de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), y compris sont annexe VI (pollution de l'air) dans le cadre du programme de travail quinquennal du PAM sur le changement climatique. Le Centre entend également mener un certain nombre d'activités concernant la ratification, la mise en œuvre et l'application de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (BWM) de 2004, notamment les activités prévues pour 2010-2011 dans le cadre du Partenariat GloBallast, que le REMPEC conduit actuellement en Méditerranée en étroite coopération avec le CAR/ASP. Cet objectif sera réalisé en fournissant aux Parties contractantes des connaissances générales et spécialisées, de l'expertise et des conseils techniques ainsi qu'en facilitant l'échange d'expérience.

Objectif 2. **Entretien et renforcer le niveau de préparation à la lutte et les capacités d'intervention d'urgence contre la pollution du milieu marin de la région.** Plusieurs activités, réalisées en coopération avec le Programme de coopération technique intégré (ITCP) de l'OMI, seront consacrées à préparer les Etats côtiers de la Méditerranée à lutter efficacement contre des événements de pollution du milieu marin ; l'industrie pétrolière sera associée, autant que possible, à la réalisation de ces activités. C'est en fournissant aux Etats côtiers de la Méditerranée, de l'expertise et des connaissances devant leur permettre de réviser, compléter et actualiser leurs stratégies nationales et sous-régionales, leurs accords opérationnels et leurs plans d'urgence, que cet objectif sera atteint.

Objectif 3. **Renforcer la gouvernance et fournir informations et outils de communication.** La gouvernance peut être renforcée par le biais de 2 types d'activités: en participant à des projets visant au renforcement de la gouvernance en mer Méditerranée (application de l'approche fondée sur l'approche écosystémique, désignation d'aires marines protégées en haute mer) d'une part et, en suivant la mise en œuvre du document sur la « Gouvernance » qui vise à améliorer la gouvernance interne du PAM. Il s'agira d'assurer à toutes les Parties contractantes un meilleur accès à l'information pertinente et aux outils d'aide à la prise de décision ainsi que par l'organisation de la Réunion des correspondants du REMPEC et d'une ou deux réunions du CEC (Comité exécutif de coordination) dans les locaux du Centre.

• **Résultats attendus:**

Résultats de l'objectif 1: Les capacités des Parties contractantes, en matière de ratification, de transposition et d'application des principales règles internationales de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution du milieu marin provenant des navires, sont renforcées.

Résultats de l'objectif 2: Les Parties contractantes sont mieux préparées pour lutter contre tout événement de pollution marine accidentelle aux niveaux national, sous-régional et régional.

Résultats de l'objectif 3: La gouvernance et l'échange d'informations sur des questions techniques, scientifiques, juridiques et administratives sont facilités.

Pollution du milieu marin

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Faciliter la ratification, la mise en œuvre et l'application de conventions et règles internationales relatives à la pollution provenant des navires											
Objectif spécifique 7 (a) de la Stratégie (Tous les Etats méditerranéens se sont assurés de l'existence d'un cadre juridique national (législation) comme base de poursuite contre les auteurs de rejets illicites pour des violations à la Convention MARPOL ou de tout cadre juridique national qui la met en œuvre)	Fournir de l'expertise pour la transposition dans les lois nationales de l'Annexe I (Hydrocarbures) de la Convention MARPOL.	Un projet de législation nationale, sur les aspects relatifs aux poursuites contre les contrevenants aux dispositions de l'Annexe I de la Convention MARPOL, est prêt.	Fournir une assistance juridique pour la transposition de l'Annexe I de la Convention MARPOL dans la législation nationale. Les Parties contractantes (PC) élaborent ou révisent leurs législations nationales pour servir de base de poursuite des contrevenants aux dispositions relatives aux déversements par les navires de l'Annexe I de la Convention MARPOL.	Les PC qui ont bénéficié de l'assistance d'experts disposent d'une législation nationale appliquant l'Annexe I de la Convention MARPOL.	SAFEMED II Tâche 5.1.2	5			5		

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<p>Objectif spécifique 1 (a) de la Stratégie</p> <p>(Ratifier la Convention MARPOL et ses annexes, assurer leur transposition dans la législation nationale et coopérer avec le REMPEC pour assurer l'application entière de leurs dispositions)</p>	Organiser un atelier de travail sur l'application des Annexes II (Substances liquides dangereuses transportées en vrac), et III ((Substances nuisibles transportées par mer en colis) de MARPOL.	Actualiser les connaissances que le personnel administratif a de la nouvelle Annexe II de la Convention MARPOL et sensibiliser à l'Annexe III.	<p>Organiser un atelier de travail, de quatre jours, sur la mise en œuvre des Annexes II et III de MARPOL.</p> <p>Les PC vérifient que les Annexes II et III de MARPOL sont bien appliquées.</p>	Les Annexes II et III de la Convention MARPOL sont bien appliquées par les PC participantes.	Tâche 5.1.3 de SAFEMED II	30 (1p/c)					
<p>Objectif spécifique 1 (a) de la Stratégie</p> <p>(Ratifier la Convention MARPOL et ses annexes, assurer leur transposition dans la législation nationale et coopérer avec le REMPEC pour assurer l'application entière de leurs dispositions).</p>	Organiser un atelier de travail sur l'Annexe VI de MARPOL (pollution de l'air par les navires).	Sensibiliser à l'importance de la ratification et de la mise en œuvre de l'Annexe VI de MARPOL et au regard des amendements majeurs adoptés récemment.	<p>Organiser un atelier de travail de 2 jours en vue de sensibiliser les pays et les aider dans les préparatifs menant à la ratification et à la mise en œuvre de l'Annexe VI de MARPOL.</p> <p>Les PC réalisent le travail de préparation à la ratification et à la mise en œuvre de l'Annexe VI de MARPOL.</p>	L'Annexe VI de MARPOL ratifiée et mise en œuvre par les PC participantes.	<p>Tâche 5.2 de SAFEMED II</p> <p>Programme quinquennal indicatif du PAM (2009-2013) « changements climatiques »</p> <p>Plan bleu</p>	24 (1p/c) ¹					

¹ 'p/c' : abréviation pour 'participants' par 'pays'.

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<p>Objectif spécifique 13 de la Stratégie</p> <p>(Examiner la possibilité de faire reconnaître la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SOx aux termes de l'Annexe VI de MARPOL)</p>	<p>Entreprendre une étude sur les émissions de gaz provenant des navires.</p>	<p>Sensibiliser à l'importance de la ratification et de la mise en œuvre de l'Annexe VI de MARPOL (pollution de l'air par les navires).</p>	<p>Evaluer les émissions de gaz par les navires marchands en Méditerranée en exploitant l'information pertinente émanant de la base de données du REMPEC sur les tendances du trafic maritime en Méditerranée.</p> <p>Plan Bleu</p>	<p>Meilleures connaissances générales sur les changements climatiques et les questions de transport maritime.</p>	<p>Programme quinquennal indicatif du PAM (2009-2013) « Changement climatique »</p> <p>Plan Bleu</p>			*			
						<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> Financements externes à identifier. </div>					

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<p>Objectif spécifique 7 (e) de la Stratégie</p> <p>(...diffuser des informations aux agents d'exécution ainsi qu'aux juristes/procureurs/magistrats sur les questions pertinentes garantissant le succès des poursuites judiciaires devant les juridictions (ex.: procédures de collecte de données, présentation de preuves devant les tribunaux, etc..)</p>	Tenir un atelier de travail sur la violation des dispositions relatives au rejets prévues à l'Annexe I de la Convention MARPOL.	Mettre à jour les connaissances du personnel intervenant dans la préparation de dossiers de poursuite devant les tribunaux pour violation des dispositions pertinentes de l'Annexe I de la Convention MARPOL.	<p>Soutenir l'organisation d'un atelier de travail sous-régional de 3 jours pour réfléchir à d'éventuelles procédures communes susceptibles de faciliter la poursuite des contrevenants devant les tribunaux.</p> <p>Les PC s'accordent sur d'éventuelles procédures communes de poursuite des contrevenants à l'Annexe I de la Convention MARPOL.</p>	Les procédures de poursuite des contrevenants, devant les tribunaux, par les autorités des États côtiers et de pavillon sont arrêtées par les PC participantes.	Commission HELCOM et Accord de Bonn Réseau de procureurs	17 (2p/c)					

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>						
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>			
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	
(Mettre au point des systèmes et des procédures de surveillance et de contrôle nationaux, y compris, le cas échéant, la surveillance aérienne dans les eaux relevant des juridictions de Parties contractantes).	Fournir l'expertise sur des systèmes et procédures de surveillance et de contrôle nationaux.	Améliorer ou élaborer un système national de surveillance aérienne.	Fourniture d'expertise pour mener des études de faisabilité sur la surveillance aérienne pour lutter contre la pollution marine, dont les rejets illicites, dans les eaux sous juridiction des Parties contractantes. Les PC créent ou améliorent leurs systèmes nationaux de surveillance aérienne.	Les lacunes dans le système national de surveillance aérienne sont identifiées et des améliorations sont faites par les PC qui ont bénéficié de l'expertise technique.	-	10						
Mandat du REMPEC et Protocole « Prévention et Situation Critique »	Entreprendre une étude sur les meilleures utilisations d'installations de réception portuaires dans la région.	Identification d'accords sous-régionaux potentiels entre ports sur l'usage de leurs installations de réception respectives.	Faire faire une étude analytique détaillée sur la possibilité de créer un pool d'installations de réception portuaires pour les navires en Méditerranée ; proposer des perspectives.	Les moyens plus efficaces d'utilisation d'installations de réception portuaires pour se débarrasser des résidus huileux provenant des navires sont identifiés.	OMI Association internationale des ports (IAPH) <i>Waste Environment Cooperation Centre (WE 2C)</i>			*				

Contribution interne du REMPEC + financements externes à identifier.

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Mandat du REMPEC et Protocole «Prévention et Situation Critique»	Explorer la possibilité d'élaborer une politique sous-régionale de surveillances des zones marines sous juridiction (rejets illicites).	Progrès réalisés en vue de l'élaboration d'une politique sous-régionale de surveillance des zones marines sous juridiction (rejets illicites).	Faciliter l'élaboration d'une politique sous-régionale de surveillance des zones marines sous juridiction (rejets illicites).	Système sous-régional de surveillance exploré.	Accord sous-régional liant l'Italie, la Slovénie et la Croatie	-					
Mandat du REMPEC et Protocole « Prévention et Situation Critique» Annexe 3 de la Stratégie (Liste des conventions internationales pertinentes)	Organiser un atelier sur la Convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissures nuisibles sur les navires (Convention AFS).	Aider les administrations maritimes à mieux appliquer la Convention AFS.	Organisation d'un atelier de 2 jours auquel participeraient inspecteurs et experts des pays et représentants d'Etats membres de l'UE intervenant dans les inspections AFS. les PC échangent des points de vue sur les meilleures pratiques relatives à ces inspections par l'Etat du port et se mettent d'accord sur des procédures d'inspection harmonisées.	Les PC ont exploré les voies et les moyens permettant de mettre en place des inspections harmonisées au titre de la Convention AFS.	SAFEMED II Tâche 5.4			*			

Peut en faire bénéficier toutes les PC si des financements extérieurs sont identifiés.

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<p>Objectif spécifique 3 (e) de la Stratégie</p> <p>(Le REMPEC travaillera en collaboration avec les MoU relatifs au contrôle par l'Etat du port sur l'organisation et l'analyse de suivi de campagnes intenses d'inspection sur les défaillances par rapport à la Convention MARPOL.</p>	Faciliter l'échange d'informations entre les inspecteurs de contrôle par l'Etat du port, membres du MoU méditerranéen, et les inspecteurs du Contrôle par l'Etat du port relevant du MoU de Paris.	Des accords, entre secrétariats des MoU de Paris et de la Méditerranée pour échanger des expériences, sont convenus.	Explorer la possibilité d'organiser des inspections conjointes, de 3 jours, sur les défaillances par rapport à l'Annexe I de la Convention MARPOL.	Accord sur des inspections intensives de 3 jours sur des défaillances par rapport à l'Annexe I de la Convention MARPOL.	SAFEMED II Tâche 3.6 Secrétariats des MoU	-					

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Mandat du REMPEC et Protocole « Prévention et Situation Critique» Annexe 3 de la Stratégie	Tenir une réunion du Groupe d'étude régional GloBallast (Regional Task Force) /Atelier d'harmonisation régionale pour permettre aux pays de présenter des informations sur les progrès qu'ils ont enregistrés et les enseignements tirés des réformes juridiques, institutionnelles et en matière de politiques/stratégies.	Progrès enregistrés dans la formulation d'une stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces exotiques envahissantes en Méditerranée.	<p>Organisation de la seconde réunion régionale du Groupe d'Etude (2 jours) pour examiner le projet de stratégie régionale consolidée sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces exotiques envahissantes en Méditerranée et son plan d'action.</p> <p>Organisée conjointement avec l'Atelier d'harmonisation régionale d'une journée.</p> <p>les PC contribuent activement au travail de préparation du projet de Stratégie.</p> <p>Le pays hôte soutient le REMPEC effectivement dans l'organisation de cette activité.</p>	<p>Le premier projet de texte consolidé, de la stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces exotiques envahissantes en Méditerranée, est arrêté.</p> <p>Les connaissances et échanges d'expériences, conduisant à l'harmonisation régionale des réformes juridiques, institutionnelles et des politiques, sont fournis.</p>	<p>Projet GloBallast de l'OMI.</p> <p>Tâches 1.1.4 et 2.4.2</p> <p>CAR / ASP</p>	25					

Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)	Activité	Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011	Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de succès	Initiatives/ partenariats correspondants	Estimations budgétaires					
						2010 (000 euros)			2011 (000 euros)		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Mandat du REMPEC et Protocole « Prévention et Situation Critique» Annexe 3 de la Stratégie	Organiser un stage de formation destiné aux rédacteurs des législations de transport maritime et concernant la législation sur les eaux de ballast des navires	Aider les pays participant à GloBallast à familiariser leurs experts et juristes nationaux aux questions de gestion des eaux de ballast.	Organisation d'un stage de formation de 2 ½ jours. Les PC mettront au point des cadres réglementaires pour la gestion des eaux de ballast. Le pays hôte soutient le REMPEC effectivement dans l'organisation de cette activité.	Des cadres réglementaires pour la gestion des eaux de ballast sont mis en place par les pays participant au Projet GloBallast.	Projet GloBallast de l'OMI Tâche 2.5.2 CAR / ASP	25					
Mandat du REMPEC et Protocole « Prévention et Situation Critique» Annexe 3 de la Stratégie	Organiser une session de formation sur la gestion du contrôle de la conformité et de l'application (CME).	Fournir aux autorités du contrôle par l'Etat du port, des pays participant au Projet GloBallast, des connaissances pratiques en matière de gestion du contrôle de la conformité et de l'application (CME).	Organisation d'un stage de formation de 3 jours sur la conformité et l'application (CME). Les PC créeront des systèmes de contrôle de la conformité et de l'application. Le pays hôte soutient le REMPEC effectivement dans l'organisation de cette activité.	Approche basée sur le risque développée par les pays participant au Projet GloBallast.	Projet GloBallast de l'OMI Tâche 2.7.2 CAR / ASP	-		*			

Peut en faire bénéficier toutes les PC si des financements extérieurs sont identifiés.

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>							
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>				
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>		
Mandat du REMPEC et Protocole « Prévention et Situation Critique» Annexe 3 de la Stratégie	Produire une étude sur les eaux de ballast des navires en Méditerranée.	Produire une étude d'évaluation sur les eaux de ballast des navires en Méditerranée.	Evaluer les eaux de ballast des navires en Méditerranée en se servant de la base de données du REMPEC sur le trafic maritime en Méditerranée.	Des informations sur les principales voies des eaux de ballast des navires et les ports récepteurs sont disponibles.	Projet GloBallast de l'OMI			*					
Contribution interne du REMPEC + financements externes à identifier.													
Maintenir et développer le niveau de préparation à la lutte et les capacités d'intervention d'urgence contre la pollution du milieu marin de la région													
Objectif spécifique 12 de la Stratégie (Etablissement de procédures pour la désignation de lieux de refuge afin de réduire les risques de pollution à grande échelle). Lignes directrices pour la prise de la décision en matière de traitement de demandes d'accès à des lieux de refuge pour les navires en détresse.	Produire une étude sur un réseau de lieux de refuge en Méditerranée.	Promotion d'une approche coordonnée pour la désignation de tels lieux de refuge en cas d'accident.	Faire un état des lieux des mesures nationales (législation, lignes directrices, etc.) des pays méditerranéens concernant les lieux de refuge et l'existence de cartes des zones sensibles dans les pays sera également examinée.	Une approche coordonnée, si possible, pour la désignation de tels lieux de refuge pour les navires en détresse est identifiée.	SAFEMED II Tâche 5.3	1							

Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)	Activité	Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011	Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de succès	Initiatives/ partenariats correspondants	Estimations budgétaires						
						2010 (000 euros)			2011 (000 euros)			
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.	
<p>Objectif spécifique 19 (d) de la Stratégie</p> <p>(Prendre en considération, lors de la préparation de programmes de formation pour la région méditerranéenne, les modèles de cours pertinents que le Groupe technique OPRC-HNS pourrait développer dans le futur).</p>	Organiser un atelier de travail sur les substances toxiques dangereuses (HNS).	Améliorer le niveau de connaissances en matière de HNS.	<p>Organisation d'un atelier de travail sous-régional, sur 4 jours, (pays arabophones), en coopération avec les opérateurs de l'industrie chimique et du transport maritime, sur la préparation et la lutte contre les événements de pollution impliquant des HNS. Stage pouvant cibler les décideurs et les autorités nationales.</p> <p>Les PC participant à l'activité fourniront l'information requise sur les produits HNS qui transitent par leurs ports.</p> <p>Les PC participant à l'activité se pencheront sur la préparation de plans nationaux d'urgence sur la pollution marine impliquant des HNS.</p>	<p>Des informations sur les produits HNS transitant par les pays ont été recueillies.</p> <p>Des plans nationaux d'urgence sur les incidents de pollution marine impliquant des HNS ont été élaborés par les PC participantes.</p>	Division de la coopération technique de l'OMI (ITCP)			*				
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> En attente d'approbation par l'ITCP de l'OMI </div>												

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>						
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>			
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	
<p>Objectif spécifique 21 (c) de la Stratégie</p> <p>(Continuer à aider les Parties contractantes, qui ne disposent pas encore de plan national d'urgence, à élaborer et mettre en œuvre des dispositifs nationaux de préparation et de lutte).</p>	Fournir l'expertise nécessaire/ organiser un atelier de travail sur la planification d'urgence.	Améliorer les connaissances et la préparation, à l'échelon national, en matière de planification d'urgence.	Organisation d'une mission sur le terrain (2 jours) et d'une activité nationale (3 jours) de travail sur documents sur le thème de la planification d'urgence. Les pays concernés avancent dans le sens de l'adoption d'un plan national d'urgence.	Adoption d'un Plan national d'urgence.	Cette activité est une suite à un programme d'activités que le REMPEC a réalisé au Monténégro lors de la période 2006-2007.			*				
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Attend l'approbation de l'ITCP de l'OMI </div>												
<p>Objectif spécifique 21 (c) de la Stratégie</p> <p>(Continuer à aider les Parties contractantes, qui ne disposent pas encore de plan national d'urgence, à élaborer et mettre en œuvre des dispositifs nationaux de préparation et de lutte).</p>	Fournir l'expertise nécessaire pour élaborer et utiliser des plans nationaux de préparation à la lutte et de lutte.	Améliorer le niveau de préparation à la lutte et de lutte contre les incidents de pollution en Méditerranée.	Fournir aux pays individuels l'expertise nécessaire pour élaborer, améliorer et entretenir leurs dispositifs et arrangements opérationnels. Les PC élaboreront et actualiseront leurs plans nationaux d'urgence, selon le besoin.	Dispositifs d'intervention, arrangements opérationnels et plans d'urgence en place/révisés chez les PC qui ont bénéficié de l'expertise.	Division de la coopération technique (OMI) Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG)	10	12					

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<p>Objectif spécifique 19 de la Stratégie</p> <p>(Accroître, autant que faire se peut, le niveau des connaissances en matière de préparation à la lutte et de lutte contre les accidents de pollution marine par des hydrocarbures ou d'autres substances nocives).</p>	Organiser des ateliers de travail sur la préparation à la lutte et de lutte contre les accidents de pollution marine.	Accroître le niveau de connaissances et de préparation à la lutte, au niveau national, en cas de situation critique.	<p>Aider à l'organisation d'ateliers nationaux (de 3 jours) consacrés à la préparation à la lutte et la lutte en cas de situation critique.</p> <p>Les PC participant aux ateliers intègrent, dans leurs dispositifs nationaux, les thématiques traitées dans le cadre de l'atelier de travail.</p>	Les capacités des pays participant à l'activité sur la préparation à la lutte et la lutte sont renforcées.	Division de la coopération technique de l'OMI ; Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG)	12					
<p>Objectif spécifique 21 de la Stratégie</p> <p>(Renforcer les capacités des Etats côtiers individuels à lutter efficacement contre les incidents de pollution marine par la mise en place de plans d'urgence et d'accords opérationnels sous-régionaux.).</p>	Organiser des ateliers de travail / réunions / exercices.	Améliorer le niveau de préparation et de lutte, en cas de situation critique, des pays voisins en Méditerranée.	<p>Soutenir l'organisation d'ateliers de travail/réunions/ exercices pour les pays pour la mise en œuvre de leurs systèmes sous-régionaux et des arrangements opérationnels.</p> <p>Les PC veillent à ce que l'accord sous-régional soit opérationnel et à ce qu'il soit adopté conjointement aux procédures requises.</p>	<p>Les plans d'urgence nationaux et sous-régionaux sont prêts à être déclenchés en cas de situation critique dans les PC qui ont bénéficié du soutien.</p> <p>Entrée en vigueur de l'accord sous-régional.</p>	Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG)	6			6		

Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)	Activité	Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011	Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de succès	Initiatives/ partenariats correspondants	Estimations budgétaires					
						2010 (000 euros)			2011 (000 euros)		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
<p>Objectif spécifique 15 de la Stratégie</p> <p>(Evaluer les capacités, en termes de sécurité, des terminaux et ports commerciaux de la Méditerranée).</p>	Fournir l'expertise pour évaluer les capacités, en termes de sécurité, des terminaux et ports commerciaux de la Méditerranée.	Prévention des accidents dans les ports commerciaux et les terminaux.	Fournir l'expertise nécessaire pour élaborer un outil d'évaluation facultative.	L'outil d'évaluation facultative de la sécurité des terminaux pétroliers et des ports commerciaux en Méditerranée est fin prêt.	<i>Oil Companies International Marine Forum (OCIMF)</i>			*	Financements extérieurs à rechercher		
<p>Objectif spécifique 20 de la Stratégie</p> <p>(Réviser les recommandations, principes et lignes directrices existants et en élaborer de nouveaux pour faciliter la coopération internationale et l'assistance mutuelle dans le contexte du Protocole «Prévention et Situation Critique»).</p>	Réviser les lignes directrices sur l'utilisation des dispersants.	Réviser les "Lignes directrices régionales sur l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution de la Méditerranée par des hydrocarbures" élaborées par le REMPEC.	Entamer l'exercice de révision des lignes directrices par l'entremise du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG). Cette activité aura besoin d'expertise pour réviser le projet consolidé de lignes directrices.	Des lignes directrices actualisées sur l'utilisation des dispersants sont publiées.	-	4					

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<p>Objectif spécifique 19 de la Stratégie</p> <p>(Accroître, autant que faire se peut, le niveau des connaissances en matière de préparation à la lutte et de la lutte contre les la pollution accidentelle du milieu marin par des hydrocarbures ou d'autres substances dangereuses).</p>	<p>Soutenir la participation de Parties contractantes aux stages de formation consacrés à la préparation à la lutte et à la lutte contre la pollution marine</p>	<p>Accroître le niveau des connaissances, dans le pays, en matière de préparation à la lutte et de lutte contre les accidents de pollution marine</p>	<p>Aider les Parties contractantes à participer aux activités externes, dans la limite des moyens du Centre.</p>	<p>Les capacités des pays, participant à l'activité sur la préparation à la lutte et la lutte en situation critique, sont renforcées.</p>		1			1		
<p>Objectif spécifique 19 de la Stratégie</p> <p>(Accroître, autant que faire se peut, le niveau des connaissances en matière de préparation à la lutte et de la lutte contre les la pollution accidentelle du milieu marin par des hydrocarbures ou d'autres substances dangereuses).</p>	<p>Tester et améliorer, par le biais d'exercices d'alerte, la capacité de réaction du réseau d'intervention.</p>	<p>Améliorer et entretenir la communication en cas d'appel à assistance</p>	<p>Aider les Parties contractantes à participer aux exercices de communication avec le réseau de l'UAM et CEFIC ICE.</p>	<p>Rapidité de réaction en termes de communication suite à des appels à assistance</p>	<p>Unité d'Assistance méditerranéenne (UAM): CEDRE, Federchimica et ISPRA CEFIC ICE</p>						

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<p>Objectif spécifique 19 de la Stratégie</p> <p>(Accroître, autant que faire se peut, le niveau des connaissances en matière de préparation à la lutte et de la lutte contre les la pollution accidentelle du milieu marin par des hydrocarbures ou d'autres substances dangereuses).</p>	Organiser un atelier de travail sur la préparation à la lutte et la lutte contre les accidents de pollution marine.	Comblers les lacunes prioritaires dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte, en cas de situation critique en Méditerranée, et renforcer la coopération avec les opérateurs de l'industrie pétrolière.	<p>Organisation d'un atelier de travail régional (3 jours) (MEDEXPOL) sur la préparation à la lutte et la lutte contre les incidents de pollution marine.</p> <p>Les PC contribuent activement à l'atelier de travail et renforcent leur coopération avec l'industrie pétrolière de leurs pays.</p>	Lacunes comblées.	L'Atelier régional sera conçu en fonction de la situation et des lacunes recensées dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution en Méditerranée, qui a été effectuée en 2009. Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG)	50 (1p/c)					
Renforcer la gouvernance et fournir informations et outils de communication											
Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.	Tenir la Réunion des correspondants du REMPEC (2011).	Echange d'informations et de connaissances en matière de prévention, de préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine accidentelle.	Organiser la Réunion des correspondants du REMPEC (4 jours).	Activités réalisées lors de le biennium précédente et programme d'activités de la prochaine période avalisés.	Activité inhérente au mandat du REMPEC				52 (1p/c)		

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.	Tenir une réunion du CEC (<i>Comité exécutif de coordination</i>).	Echange d'informations avec le PAM, d'autres CAR et MEDPOL.	Organiser une réunion du CEC.	L'échange et la coordination de l'information facilités.	Activité inhérente au mandat du REMPEC	5					
Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.	Participer à la mise en oeuvre de l'approche fondée sur l'approche écosystémique.	Données et objectifs des activités identifiés.	Les correspondants du REMPEC participent à l'évaluation et débattent des objectifs écologiques.	La mise en oeuvre de l'approche écosystémique est menée en conformité avec la feuille de route d'Almeria.	HELCOM / Plan d'action de la mer baltique						
Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.	Participer au projet sur les Aires marines protégées.	Explorer la faisabilité d'une éventuelle désignation d'Aires marines protégées en haute mer.	CAR/ASP : pour piloter ce processus. Les correspondants du REMPEC y seront associés.	3 aires sont proposées dans le cadre des ASPIMs.	SMDD / OMI						
Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.	Participer à l'exercice de revue de la SMDD.	Evaluer la mise en oeuvre de la Stratégie régionale.	REMPEC entretient la liaison avec ses correspondants si le Consultant lui en fait la demande.	Le degré de réalisation des objectifs spécifiques est mesuré.	SMDD						
Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.	Rédiger le chapitre sur l'état de l'environnement du rapport sur le transport maritime.	Exposer aux PC et au grand public les caractéristiques du transport maritime en Méditerranée.	REMPEC rassemblera les éléments de l'étude.	Mise à jour du chapitre prête.							

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.	Système/ Info du REMPEC.	Le site Internet du REMPEC est en ligne via INFO/MAP.	REMPEC et CAR/INFO pour faire le point de la situation et élaborer le Système/Info du REMPEC.	REMPEC fait partie du dispositif INFO MAP.							
Objectif spécifique 9 (b) de la Stratégie (Veiller à l'identification des principales lignes maritimes des pétroliers et chimiquiers transportant des HNS).	Acquisition de données pour maintenir à jour les outils d'aide à la décision.	Données d'information tenues à jour.	Mise à niveau/à jour du SIG du REMPEC par l'acquisition/intégration de données récentes (2006-2008) et, si nécessaire et réalisable, d'autres données et autres éléments utiles.	Les Parties contractantes disposent d'un système d'information fiable et actualisé sur les principales routes maritimes dans le bassin méditerranéen.	SAFEMED II Tâche 1.4	-					
Objectif spécifique 18 (c) de la Stratégie (Réviser et actualiser régulièrement les outils informatiques d'aide à la décision; en élaborer de nouveaux et les mettre à la disposition des autorités nationales compétentes des Parties contractantes (...)).	Réviser le format des outils d'aide à la décision avec l'aide d'experts.	Mettre à jour régulièrement les outils d'aide à la décision.	Amorcer la révision du format actuel de la Version 2.0 de MIDSIS TROCS avec l'aide d'un informaticien externe.	L'outil MIDSIS TROCS d'aide à la décision est mis à jour.	-				10		

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Objectif spécifique 18 (c) de la Stratégie (Réviser et actualiser régulièrement les outils informatiques d'aide à la décision; en élaborer de nouveaux et les mettre à la disposition des autorités nationales compétentes des Parties contractantes (...)).	Mettre à jour et à niveau le système informatique du REMPEC, selon que de besoin.	Veiller à ce que les systèmes d'information électroniques soient à jour.	Réviser et entretenir le système d'information du Centre.	Outils électroniques efficaces et interactifs pour faciliter la diffusion de l'information de et vers les PC.	-		12				

